

	Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Performax™ PM3601
 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT
 ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Traitement de l'eau de refroidissement inhibiteur de corrosion.

<p>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Solenis Pesetastraat 62 2991 XT Barendrecht Pays-Bas</p> <p>Adresse e-mail de la personne responsable de FDS: EHSProductSafetyTeam@solenis.com</p> <p>Informations sur le produit Contactez votre représentant Solenis locale</p>	<p>1.4 Numéro d'appel d'urgence +1-302-502-0991 , ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 44 251 51 51(international)</p>
---	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

	Page: 2
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
 P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
 P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction mass of [[(2-hydroxyethyl)imino]bis(methylene)]bisphosphonic acid and Phosphonic acid, P-[(tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)methyl]-ACRYLIC ACID, SODIUM SALT COPOLYMER WITH METHALLYLSULFONATE, SODIUM SALT

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium

Etiquetage supplémentaire

EUH208

Contient acide maléique, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);. Peut produire une réaction allergique.

 SOLENIS Strong bonds. Trusted solutions.		Page: 3
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 21.12.2021
		Date d'impression: 10.02.2022
		Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704		Version: 2.8

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Poly(acide maléïque)	26099-09-2	Met. Corr. 1; H290 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 5 - < 10
Reaction mass of [[(2-hydroxyethyl)imino]bis(methylene)]bisphosphonic acid and Phosphonic acid, P-[(tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)methyl]-	Non attribuée 911-811-2 01-2119972017-37-xxxx	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 3; H301 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 5 - < 10
Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique	37971-36-1 253-733-5 01-2119436643-39-xxxx	Met. Corr. 1; H290 Eye Irrit. 2; H319	>= 2,5 - < 5
ACRYLIC ACID, SODIUM SALT COPOLYMER WITH METHALLYLSULFONATE, SODIUM SALT	1233879-59-8	Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5
4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium	64665-57-2 265-004-9 01-2119980062-42-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
acide maléïque	110-16-7 203-742-5	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312	>= 0,5 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 21.12.2021

Date d'impression: 10.02.2022

Numéro de la FDS: R0525200

 Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE
 REFROIDISSEMENT

Version: 2.8

 ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales,
 déposée dans plusieurs pays
 885704

	01-2119488705-25-xxxx	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,1 %	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);	55965-84-9	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1C; H314 >= 0,6 % Skin Irrit. 2; H315 0,06 - < 0,6 % Eye Irrit. 2; H319 0,06 - < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317 >= 0,0015 % Eye Dam. 1; H318 >= 0,6 %	>= 0 - < 0,0002

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)
irritation (nez, gorge, voies respiratoires)
- Risques : Des niveaux excessifs de phosphore peuvent entraîner une chute du taux de calcium dans le sang, accompagnée de tétanie et de convulsions.
- Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures.

	Page: 6
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
 Eau pulvérisée
 Mousse
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 acide cyanhydrique dans les atmosphères réductrices
 oxydes d'azote
 Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
 Les personnes ne portant pas d'équipement de protection

	Page: 7
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
 Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit. Le récipient vide est dangereux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les

 Strong bonds. Trusted solutions.		Page: 8
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 21.12.2021
		Date d'impression: 10.02.2022
		Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704		Version: 2.8

mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);	55965-84-9	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	0,076 mg/m3	SUPLR EXP
		STEL	0,23 mg/m3	SUPLR EXP
	Information supplémentaire: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazolinone-3-one			
		TWA	1,5 mg/m3	SUPLR EXP
		STEL	4,5 mg/m3	SUPLR EXP
	Information supplémentaire: 2-méthyl-2H-isothiazolinone-3-one			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Acide 2-	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets	15 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique			systemiques	
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Inhalation	systemique à court terme	158 mg/m3
Remarques:	Toxicité aiguë			
	ouvriers	Dermale	Long terme - effets systemiques	4,2 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Dermale	systemique à court terme	80 mg/kg
Remarques:	Toxicité aiguë			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets systemiques	3,7 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	systemique à court terme	79 mg/m3
Remarques:	Toxicité aiguë			
	population générale	Dermale	Long terme - effets systemiques	2,1 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Dermale	systemique à court terme	40 mg/kg
Remarques:	Toxicité aiguë			
	population générale	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	2,1 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Oral(e)	systemique à court terme	65 mg/kg
Remarques:	Toxicité aiguë			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection lorsque les yeux ou le visage sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

	Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
 Vêtements étanches
 Tablier résistant aux produits chimiques
 Chaussures de sécurité
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
 Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).
 Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Solution aqueuse

Couleur : jaune

Odeur : aucun(e)

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : env. 0 °C

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température de décomposition
 Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 1,9 (25 °C)

Viscosité
 Viscosité, dynamique : Non applicable

		Page: 11
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 21.12.2021
		Date d'impression: 10.02.2022
		Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704		Version: 2.8

Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	24 hPa Pression de vapeur calculée
Densité relative	:	env. 1,14 (20 °C)
Densité	:	env. 1,14 gcm ³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter :

- nitrites
- acier
- alcalis forts
- acides minéraux forts
- Oxydants forts

	Page: 12
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux :

- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Oxydes de phosphore
- Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
- Oxydes d'azote (NO_x)
- Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Poly(acide maléïque):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 12.500 mg/kg

Reaction mass of [[(2-hydroxyethyl)imino]bis(methylene)]bisphosphonic acid and Phosphonic acid, P-[(tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)methyl]-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 250 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 423
 BPL: oui
 Evaluation: Le composant / mélange est classé dans la toxicité orale aiguë, catégorie 3.

Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1.979 mg/m³
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère de test: poussières/brouillard
 Méthode: OCDE ligne directrice 403
 Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg
 Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité cutanée aiguë.
 Remarques: Basé sur des produits similaires

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 21.12.2021

Date d'impression: 10.02.2022

Numéro de la FDS: R0525200

Version: 2.8

Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE
REFROIDISSEMENT™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales,
déposée dans plusieurs pays
885704

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 735 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.**acide maléique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 708 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,72 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'inhalation dans les classifications SGH.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1.560 mg/kg

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)::

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 66 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,33 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: Aérosol

Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 141 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Résultat : Provoque de graves brûlures.

Remarques : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Composants:**Poly(acide maléique):**

Résultat : Irritant pour la peau

Reaction mass of [[(2-hydroxyethyl)imino]bis(methylene)]bisphosphonic acid and Phosphonic acid, P-[(tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)methyl]-:

	Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

Résultat : Irritant pour la peau

Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique:

Espèce : Lapin
 Méthode : OCDE ligne directrice 404
 Résultat : Non irritant pour la peau

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium:

Résultat : Corrosif pour la peau

acide maléique:

Résultat : Gravement irritant pour la peau

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);:

Espèce : lapin
 Résultat : Corrosif pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Résultat : Provoque de graves brûlures.

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Poly(acide maléique):

Résultat : Irritation des yeux

Reaction mass of [[(2-hydroxyethyl)imino]bis(methylene)]bisphosphonic acid and Phosphonic acid, P-[(tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)methyl]-:

Résultat : Corrosif pour les yeux

Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique:

Résultat : Irritation des yeux

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium:

Résultat : Corrosif pour les yeux

acide maléique:

Résultat : Corrosif pour les yeux

	Page: 15
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);:

Espèce : lapin
 Résultat : Corrosif pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:

Reaction mass of [[[2-hydroxyethyl)imino]bis(methylene)]bisphosphonic acid and Phosphonic acid, P-[[tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)methyl]-:

acide maléique:

Type de Test : Test de Maximalisation
 Espèce : Cochon d'Inde
 Méthode : OCDE ligne directrice 406
 Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 BPL : oui

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);:

Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
 Système d'essais: Salmonella typhimurium
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: OCDE ligne directrice 471
 Résultat: négatif

	Page: 16
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
 Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: OCDE ligne directrice 476
 Résultat: négatif
 BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
 Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: OCDE ligne directrice 473
 Résultat: négatif
 BPL: oui

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Reaction mass of [[[2-hydroxyethyl)imino]bis(methylene)]bisphosphonic acid and Phosphonic acid, P-[(tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)methyl]-:

Voies d'exposition : Ingestion

acide maléique:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

	Page: 17
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Poly(acide maléïque):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.060 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 530 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Reaction mass of [[(2-hydroxyethyl)imino]bis(methylene)]bisphosphonic acid and Phosphonic acid, P-[(tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)methyl]-:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Acartia tonsa): 64 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: ISO TC147/SC5/WG2
BPL: oui

Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique:

Toxicité pour les poissons : (Danio rerio (poisson zèbre)): > 1.042 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.071 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

 Strong bonds. Trusted solutions.		Page: 18
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 21.12.2021
		Date d'impression: 10.02.2022
		Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704		Version: 2.8

BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 140 mg/l
Point final: CE50
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1.042 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 204
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 104 mg/l
Point final: Test de Reproduction
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 173 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): env. 25 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 280 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 26,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 32 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

		Page: 19
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 21.12.2021
		Date d'impression: 10.02.2022
		Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704		Version: 2.8

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 0,4 mg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211
 Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

acide maléique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 106 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 42,81 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 74,35 mg/l
 Point final: Inhibition de la croissance
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,28 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,16 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,027 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 4,5 mg/l
 Type de Test: Inhibition de la respiration

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu) : 100

	Page: 20
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

aquatique)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Reaction mass of [[(2-hydroxyethyl)imino]bis(methylene)]bisphosphonic acid and Phosphonic acid, P-[(tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)methyl]-:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 25 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 302B
BPL: oui

Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique:

Biodégradabilité : Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301D

Biodégradation: 17 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 302B

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

acide maléique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 97 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)::

Biodégradabilité : Biodégradation: 30 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être

	Page: 21
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

déterminé.

Composants:

Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,36 (25 °C)

4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,658

acide maléique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,48

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1);:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: <= 0,71
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

	Page: 22
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
 Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés** : Vider les restes.
 Eliminer comme produit non utilisé.
 Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: UN3265

ADN: UN3265

RID: UN3265

Code IMDG: UN3265

IATA-DGR: UN3265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE 2-PROPÈNOÏQUE, HOMOPOLYMÈRE, POLY(ACIDE MALÉÏQUE))

ADN: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE 2-PROPÈNOÏQUE, HOMOPOLYMÈRE, POLY(ACIDE MALÉÏQUE))

RID: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE 2-PROPÈNOÏQUE, HOMOPOLYMÈRE, POLY(ACIDE MALÉÏQUE))

Code IMDG: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (2-PROPENOIC ACID, HOMOPOLYMER, POLY(MALEIC ACID))

IATA-DGR: Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (2-PROPENOIC ACID, HOMOPOLYMER, POLY(MALEIC ACID))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 8

ADN: 8

		Page: 23
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 21.12.2021
		Date d'impression: 10.02.2022
		Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704		Version: 2.8

RID: 8
Code IMDG: 8
IATA-DGR: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR: III
ADN: III
RID: III
Code IMDG: III
IATA-DGR: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable
ADN: Non applicable
RID: Non applicable
Code IMDG: Non applicable
IATA-DGR: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable

	Page: 24
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 0,01 %
pas de taxes des COV

Autres réglementations:

Cette substance/préparation fait partie du groupe 2. Des exigences supplémentaires existent pour ces produits chimiques, entre autres, l'exclusion des restrictions de livraison, de libre-service, ou de savoir-faire lors de la distribution (pour les exigences supplémentaires, voir les articles 77 à 83 ChemV, SR 813.11).

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont pas sur la liste canadienne DSL et ont des limites quantitatives annuelle

 SOLENIS Strong bonds. Trusted solutions.		Page: 25
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 21.12.2021
		Date d'impression: 10.02.2022
		Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704		Version: 2.8

ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIOC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 21.12.2021

Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Texte complet pour phrase H

H290	:	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H310	:	Mortel par contact cutané.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

	Page: 26
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
SUPLR EXP	: Lignes directrices relatives à l'exposition recommandées par le fournisseur
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée
SUPLR EXP / STEL	: Valeur limite à courte terme
SUPLR EXP / TWA	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de

 Strong bonds. Trusted solutions.	Page: 27
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 21.12.2021
	Date d'impression: 10.02.2022
	Numéro de la FDS: R0525200
Performax™ PM3601 TRAITEMENT DES EAUX DE REFROIDISSEMENT ™ Marque commerciale, Solenis ou ses filiales, déposée dans plusieurs pays 885704	Version: 2.8

Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

CH / FR